



ARRETE N° 224/2023

Le Président de la Communauté de communes Val'Eyrieux,

Vu la délibération du conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation au Président : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés dont le montant est inférieur à 214 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu la décision d'engager une mission de contrôle technique (CT) pour les travaux de la Maison du Châtaignier sur la commune de St Pierreville,

Après consultation et mise en concurrence,

ARRETE

Article 1 : Le Président décide d'attribuer la mission de CT pour les travaux de la Maison du Châtaignier, sur la commune de St Pierreville, au bureau ALPES CONTROLES pour un montant total de 4 900,00 € HT.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à la Sous-préfecture de Tournon sur Rhône et au comptable de la collectivité.

Fait à Le Cheylard

Le 13/10/2023

Dr Jacques CHABAL

Président de la Communauté de
communes Val'Eyrieux

Par délégation,
Y. Roger PERRIN
Vice-président

